

Parc naturel régional de Lorraine  
**Comité Syndical**

Réunion du 04 juillet 2024

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**Objet : Ouverture d'une antenne sur la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine à Tarquimpol.**

Avec l'aide technique du Parc naturel régional de Lorraine, la commune de Tarquimpol a engagé un ambitieux projet de rénovation de la Maison du Pays des Étangs qui proposait, depuis sa création en 1995, des activités d'éducation au territoire, d'accueil et de développement touristique et culturel autour de ses patrimoines naturel et archéologique. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, le site bénéficie d'une nouvelle muséographie, d'un espace dédié aux animations et d'un espace restauration géré sous la forme d'une délégation de service public. En complément, un sentier de découverte d'un kilomètre autour de la presqu'île ainsi que des espaces de stationnements ont été aménagés.

A mi-parcours de sa charte, le Parc naturel régional de Lorraine cherche à renforcer sa proximité auprès des communes de son territoire et notamment celles de la zone Est, puisque la Maison du Parc est traditionnellement installée à Pont-à-Mousson, sur sa zone Ouest.

A côté de ce pôle d'attractivité touristique, d'animation et d'éducation aux patrimoines qu'est la Maison du Pays des Étangs, la commune de Tarquimpol dispose d'un ancien logement qu'elle a proposé de louer au PnrL afin d'y installer une antenne du Parc.

Cette antenne, constituera un relais au cœur de la zone Est et sera dédiée à la mise en œuvre de missions, dont la liste non exhaustive est détaillée ci-dessous.

Ainsi, le site pourrait répondre à plusieurs besoins :

- Espace de travail pour des agents du Parc en déplacement sur la zone Est ou dont les missions sont spécifiquement dédiées à la zone Est.
- Accueil de réunions et lieu de rencontre avec les partenaires du territoire, en lien étroit avec la maison du Pays des Étangs et les possibilités offertes par ce site (salle mise à disposition de façon conventionnelle entre le PnrL et la mairie, possibilité de restauration).
- Accueil de stagiaires, de scientifiques, d'artistes naturalistes réalisant des missions (par exemple inventaires) sur la partie Est.
- Développement d'un espace Boutique du Parc, proposition à travailler avec le délégataire de service public du restaurant.

Ainsi, le site pourrait répondre à plusieurs besoins en complémentarité avec le site du Domaine de Lindre propriété du Département de la Moselle.

Les échanges en cours avec les acteurs du territoire (Office de tourisme, associations locales, Domaine de Lindre, etc.) doivent permettre d'identifier d'autres besoins et attentes par rapport à cette antenne dont la fonction restera polyvalente.

La mise à disposition des locaux sera formalisée dans le cadre d'un bail, elle donnera lieu au versement d'un loyer à hauteur de 4 800 € par an à compter du 01 juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 054-255403719-20240704-CS2438-DE

Le montant de cette location annuelle, est prévu au budget 2024.

*Après en avoir délibéré, il vous est proposé :*

**-D'APPROUVER** l'ouverture d'une antenne sur la zone Est du PnrL dans les locaux mis à disposition par la commune pour un montant annuel de 4 800 €.  
**-D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président,  
Jérôme END